

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL197

présenté par

M. Dosière, Mme Descamps-Crosnier, M. Fekl, Mme Lemaire, Mme Nieson, Mme Pochon,
M. Popelin, M. Roman, Mme Untermaier, M. Binet, M. Da Silva, Mme Karamanli, M. Le
Bouillonnet, M. Raimbourg, M. Valax, M. Pietrasanta et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 4, par les mots : « qui font l'objet d'une nomination au Journal Officiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.